

**PROCES-VERBAL**  
de la séance du Conseil communal  
du mercredi 7 novembre 2012

---

**N° 14 / 2011 – 2016**

**Présidence de Mme Patricia Correia da Rocha**

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil.

99 conseillères et conseillers ont été régulièrement convoqués.

13 sont absents,

**85 sont présents,**

**1 conseiller supplémentaire sera présent dès le point N° 4 de l'ordre du jour, après son assermentation.**

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Conseillères et conseillers absents (**excusés**) :

**Dilan ALPDOGAN, Bariza BENKLER, Romain BLUM, Zöhre BULGAN, Helder DE PINHO Rémy DELALANDE, Pascal GEMPERLI, Valérie MERINO DE TIEDRA, Raul RAMIREZ, Jean-Jacques REGAMEY, Guillaume SIMERSEK, Julien WETTSTEIN.**

Conseillères et conseillers absents (**non excusés**) :

**Michel REYNOLDS.**

La Présidente apporte une modification à l'ordre du jour reçu par les membres du Conseil communal en complétant le point N° 4 comme suit :

- Election d'un membre à la Commission des finances **et élection d'un membre suppléant à la Commission des finances.**

**M. Lucien REY** remarque qu'il y a 2 points N° 4 sur l'ordre du jour reçu par les membres du Conseil communal. Sur le site Internet, ce même document ne présente pas cette erreur. Il demande que cette dernière soit corrigée. L'ordre du jour ainsi modifié est le suivant :

1. Approbation du [procès-verbal de la séance du 3 octobre 2012](#).
2. Démission d'une conseillère communale, membre de la Commission des finances, et d'un conseiller communal.
3. Assermentation d'un conseiller communal.
4. Election d'un membre à la Commission des finances et élection d'un membre suppléant à la Commission des finances.
5. Communications du Bureau.
6. Communications de la Municipalité.
7. Nomination de la commission chargée de l'étude du projet de [règlement Pierre Marc Burnand](#) "Modifications du règlement du Conseil communal". (VER)
8. Préavis de la Municipalité :  
  
N° 46/11.12 Budget de l'exercice 2013 ; (Commission des finances)  
  
[N° 47/11.12](#) Adoption du plan partiel d'affectation Morges Gare-Sud, des servitudes de passage public liées au PPA Morges Gare-Sud et de la modification du tracé de la rue Centrale et du parvis de la Gare, liée au PPA Morges Gare-Sud. (PLR)
9. Rapports de commissions :  
  
[N° 44/11.12](#) Demande d'un crédit de CHF 86'000.00 pour l'achat et la pose de conteneurs préfabriqués pour l'administration du Théâtre ;  
  
[N° 45/11.12](#) Arrêté d'imposition pour l'année 2013.
10. [Motion Mathieu Borno](#) "Réseau fibre optique, pour une stratégie proactive et responsable de la Ville de Morges" – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.
11. [Motion Bertrand Gilliard](#) "Pour une meilleure transparence financière des engagements de la Commune" – Dépôt et développement.
12. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.
13. Questions, vœux et divers.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

## DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

1. [Procès-verbal de la séance du 3 octobre 2012.](#)

2. Préavis de la Municipalité

N° 46/11.12 *Direction des finances, assurances, informatique et contrôle de gestion*

Objet : Budget de l'exercice 2012 ;

[N° 47/11.12](#) *Direction de l'aménagement du territoire et développement durable*

Objet : Adoption du plan partiel d'affectation Morges Gare-Sud, des servitudes de passage public liées au PPA Morges Gare-Sud et de la modification du tracé de la rue Centrale et du parvis de la Gare, liée au PPA Morges Gare-Sud.

3. Rapports de commissions

[N° 44/11.12](#) *Direction du patrimoine*

Objet: Demande d'un crédit de CHF 86'000.00 pour l'achat et la pose de conteneurs préfabriqués pour l'administration du Théâtre ;

[N° 45/11.12](#) *Direction des finances, assurances, informatique et contrôle de gestion*

Objet: Arrêté d'imposition pour l'année 2013.

4. [Réponse de la Municipalité à la question de M. Christian Hugonnet](#) relative à la situation de la Caisse intercommunale de pensions (CIP) et aux risques qu'elle pourrait faire courir à la Commune de Morges.

5. Formulaire Extranet.

\*\*\*\*\*

En préambule, la Présidente demande si les membres du Conseil communal sont d'accord de prolonger la séance au-delà de minuit si nécessaire. Au vote, cette proposition est refusée à une majorité évidente.

1. **[Approbation du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2012](#)**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. **[Démission d'une conseillère communale, membre de la Commission des finances, et d'un conseiller communal](#)**

En date du 11 octobre 2012, la Présidente a reçu la démission de Mme Irène Stadlin du Groupe des Libéraux, Radicaux et Vert'libéraux.

Mme Irène Stadlin est entrée au Conseil en 2002 avec une interruption de 2006 à 2011. Elle a participé à 5 commissions dont 2 présidences. Elle a fait partie de la Commission de gestion et du Bureau en tant que scrutatrice. Elle était membre de la Commission des finances pour la législature 2011 - 2016.

En date du 10 octobre 2012, la Présidente a reçu la démission de M. Claude Willommet du Groupe de l'Union démocratique du Centre.

M. Claude Willommet est entré au Conseil en 2006. Il a participé à deux commissions et a fait partie de la Commission des finances.

### **3. Assermentation d'un conseiller communal**

Dans sa séance ordinaire du 30 octobre 2012, le Bureau a élu **M. Thomas DESPONDS**, de la liste des "viennent-ensuite" du Groupe des Libéraux, Radicaux et Vert'libéraux, en remplacement de Mme Irène Stadlin, démissionnaire.

Le nouveau conseiller communal est conduit par l'huissier devant l'assemblée et assermenté selon la loi et la coutume.

### **4. Election d'un membre à la Commission des finances et élection d'un membre suppléant à la Commission des finances**

En remplacement de Mme Irène Stadlin, démissionnaire, le Conseil communal doit élire un nouveau membre à la Commission des finances (Cofin).

Au nom du Groupe des Libéraux, Radicaux et Vert'libéraux, Mme Dominique-Anne Kirchofer propose la candidature de **M. Jean-Hugues BUSSLINGER**.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Le nombre de candidats n'étant pas supérieur au nombre de postes à repourvoir et en application de l'article 41 du règlement du Conseil communal (RCC), l'élection est tacite.

M. Jean-Hugues Busslinger était membre suppléant de la Cofin. Le Conseil communal doit élire un nouveau membre suppléant au sein de cette commission.

Au nom du Groupe des Libéraux, Radicaux et Vert'libéraux, M. Jean-Hugues Busslinger propose la candidature de **Mme Sylvie POUSAZ**.

Le nombre de candidats n'étant pas supérieur au nombre de postes à repourvoir et en application de l'article 41 du RCC, l'élection est tacite.

### **5. Communications du Bureau**

Les objets des votations fédérale et cantonale du 25 novembre 2012 sont les suivants :

Objet fédéral :

- Modification du 16 mars 2012 de la loi sur les épizooties.

Objet cantonal :

- Modification de terminologie des articles 74 et 142 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003.

Le dépouillement sera effectué par le Bureau élargi.

Suite aux annonces parues dans le journal de Morges concernant la recherche d'un(e) huissier suppléant et d'un(e) secrétaire suppléant(e), le Bureau a reçu deux dossiers concernant le poste de secrétaire suppléant(e) mais aucun pour celui de huissier suppléant.

La Présidente a reçu une invitation de la Maison des Associations pour l'inauguration de son local le jeudi 22 novembre 2012 à la patinoire de Morges. Les membres du Conseil communal sont cordialement invités.

## 6. Communications de la Municipalité

**M. le Syndic Vincent JAQUES** annonce que le local de la patinoire précédemment utilisé par l'USL (en dessous du curling) a été rénové par la Direction du patrimoine (peinture, débarrassage des déchets, changement de système d'entrée, etc.). Conformément au vœu N° 4 de la Commission de gestion et à la réponse de la Municipalité, il sera mis à disposition de toutes les sociétés morgiennes à but non lucratif. Ces dernières pourront utiliser gratuitement ce lieu pour leurs séances, leurs assemblées, etc. Elles pourront également disposer d'un casier ou d'une armoire pour stocker du matériel administratif.

La gestion de ce lieu est prise en charge par la Maison des Associations qui s'est également occupée de son aménagement. Une convention liant la Municipalité et la Maison des Associations a été signée.

Les sociétés ont été informées de l'ouverture de ce local par lettre au mois d'octobre et l'inauguration aura lieu le jeudi 22 novembre 2012, comme mentionné ci-dessus.

**M. le Municipal Daniel BUACHE** annonce que l'assemblée régionale de la Protection Civile (PCi) du District de Morges s'est tenue le jeudi 1<sup>er</sup> novembre 2012, suivie de sa première assemblée générale.

Les délégués des communes partenaires ainsi que le nouveau Comité de direction, élargi à 7 représentants, ont été officiellement assermentés par M. le Préfet Pascal Dessauges.

Le budget pour l'année 2013 a été accepté à l'unanimité, pour un montant de CHF 19.23 par habitant, inférieur de 71 centimes par rapport au préavis approuvé préalablement par les communes partenaires. En revanche, la demande émanant de la Commune de Morges pour la modification de

l'article 8 – "Délibération" (1 voix par 500 habitants au lieu de 1 voix par 1'000 habitants), figurant à l'ordre du jour de l'assemblée, n'a pas été retenue. La convention est maintenue telle qu'elle vous a été présentée en annexe du préavis.

Du personnel PCi des autres régions est venu consolider les forces déjà en place. La nouvelle PCi appelée "PCi du District de Morges" a ainsi pris naissance. La première Assemblée générale 2013 aura lieu le 16 mai à Apples. Elle sera précédée par l'Assemblée de dissolution de l'ancien ORPC de Morges.

**M. Pierre Marc BURNAND** relève certaines fantaisies qu'il a repérées sur le site Internet de la Maison des Associations.

Le formulaire de location indique que la salle peut être réservée au maximum 7 jours à l'avance pour des questions d'organisation. Dans le règlement d'utilisation, il est écrit que toute réservation obsolète doit être annoncée 10 jours à l'avance. Il s'agit donc d'une gestion particulièrement expéditive puisqu'on doit annuler la réservation avant de pouvoir réserver. Il est néanmoins indiqué plus loin que les réservations ne peuvent se faire plus d'une année à l'avance.

Dans la convention signée entre la Ville de Morges et les représentants de l'association, on peut lire, à l'article 2, que le nettoyage est effectué par les services de conciergerie de la Ville une fois par semaine. A l'article 1 de la même convention, il est indiqué que l'association peut percevoir des locations modestes pour couvrir ses frais de nettoyage des locaux. L'association est donc autorisée, si ce n'est encouragée, à facturer à son profit des nettoyages effectués par la Ville. Ce miracle porte d'ailleurs un nom : "la location au chapeau". A ce régime, M. Pierre Marc Burnand propose ses services à la Municipalité pour gérer les foyers de Beausobre. La Commune organisera les nettoyages et il passera le chapeau.

Dans le même règlement d'utilisation des salles de la Patinoire, il est indiqué qu'une association qui voudrait utiliser ces locaux doit fournir préalablement ses statuts à la Maison des Associations. Il existe donc maintenant à Morges une association qui semble légitimée à contrôler les autres associations.

Le plus grave est le fonctionnement même de l'administration communale. Lors de la séance du 23 juin 2010, pour que le poste de coordinateur "Vie culturelle, sportive et associative" soit accepté (préavis [N° 42/12.09](#)), la Municipalité a lourdement argumenté en évoquant la nécessité de pouvoir s'appuyer sur un collaborateur dont le cahier des charges était notamment de centraliser, réceptionner et coordonner toutes les sollicitations relatives à la culture, au sport et à la vie associative. Parmi ces tâches de coordination, il avait été cité l'utilisation des locaux. M. Pierre Marc Burnand trouve renversant que la Municipalité, qui en 2010 revendiquait la nécessité de la centralisation et avait besoin pour ce faire d'un coordinateur, fasse en 2012 de la décentralisation, alors qu'elle a obtenu le poste de coordinateur qu'elle demandait.

Il souhaite que la Municipalité revoie le plus rapidement possible sa politique de supervision des locaux municipaux et qu'elle la mette en phase avec les principes énumérés dans le préavis [N° 42/12.09](#).

**M. le Syndic Vincent JAQUES** réagit à l'intervention de M. Pierre Marc Burnand et explique que la Maison des Associations a pour but de donner la possibilité à des sociétés morgiennes ou de la région de trouver des locaux pour conduire leurs activités. Trouver des salles et les gérer devient de plus en plus difficile, c'est pourquoi la Municipalité a décidé de permettre à cette association de développer ses activités, uniquement avec ce local. M. Pierre Marc Burnand fait un amalgame avec tous les locaux de la Commune. Il faut laisser le temps à cette association de démarrer ses activités avant de faire un bilan et un procès.

**Mme Esther BURNAND** revient sur la communication concernant la PCi. Elle rappelle que le "Oui" des membres de la commission avait été arraché grâce aux promesses de M. le Municipal Eric Züger. Ce dernier les avait convaincus de faire confiance et que Morges gagnerait la négociation concernant la répartition du nombre de voix par habitants, peut-être en oubliant que, dans les accords concernant le District, si Morges est le chef-lieu, il y a néanmoins 61 autres communes qui ont leur mot à dire.

Mme Esther Burnand émet le souhait suivant :

- Que la Municipalité respecte les prérogatives du Conseil communal et cesse d'utiliser la clause d'urgence qui prive les conseillères et conseillers de leurs droits de décision et de réflexion.

**M. le Municipal Eric ZUGER** répond qu'il se rappelle avoir promis que cet objet serait porté à l'ordre du jour de l'assemblée régionale de la PCi du District de Morges et que la Commune de Morges, qui n'est pas majoritaire, défendrait sa position. L'organisation de la PCi se base sur un système démocratique et, sur ce sujet, l'avis de notre Commune n'a pas été suivi.

La parole n'est plus demandée.

**7. Nomination de la commission chargée de l'étude du [projet de règlement Pierre Marc Burnand "Modifications du règlement du Conseil communal"](#)**

Les commissaires sont Mmes et MM. :

<b>Frédéric AMBRESIN</b>	<b>Pierre Marc BURNAND</b>	<b>Martine COSTA</b>
<b>Aline DUPONTET</b>	<b>Béatrice GENOUD-MAURER</b>	<b>Emmanuel GENTON</b>
<b>Laurence LAMBERT CAVERSACCIO</b>	<b>Maria Grazia VELINI</b>	<b>Mélanie WYSS-PITTET</b>

**8. Préavis de la Municipalité**

N° 46/11.12 Budget de l'exercice 2013.

**Cet objet sera étudié par la Cofin.**

[N° 47/11.12](#) Adoption du plan partiel d'affectation Morges Gare-Sud, des servitudes de passage public liées au PPA Morges Gare-Sud et de la modification du tracé de la rue Centrale et du parvis de la Gare, liée au PPA Morges Gare-Sud.

Les commissaires sont Mmes et MM. :

<b>Anne-Catherine AUBERT</b>	<b>Edit Magali BARBLAN</b>	<b>Laurent BEAUVERD</b>
<b>Mathieu BORNOZ</b>	<b>Stéphane DEWARRAT</b>	<b>Cedric FAVRE</b>
<b>Yves MENETREY</b>	<b>Bastien MONNEY</b>	<b>Alain TROGER</b>

## 9. Rapports de commissions

[N° 44/11.12](#) *Direction du patrimoine*

Objet : Demande d'un crédit de CHF 86'000.00 pour l'achat et la pose de conteneurs préfabriqués pour l'administration du Théâtre.

**Mme Anne-Françoise COSANDEY**, présidente de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

**M. Bertrand GILLIARD** s'étonne que les conclusions du préavis prévoient un amortissement sur 10 ans alors que l'utilisation devrait être de 4 ans. Ces locaux sont utilisés depuis 1994 et il devient tout à coup urgent d'étendre leur surface, juste au moment où la Commune voit sa situation financière se dégrader et alors que les surfaces à disposition de l'administration communale ne cessent de s'accroître. Le préavis explique que les conditions doivent être améliorées rapidement pour accueillir les nouveaux collaborateurs. "Gouverner c'est prévoir" et M. Bertrand Gilliard estime qu'il fallait y penser avant.

**M. Cedric FAVRE** demande quel sera le nombre de conteneurs et comment sera organisé le cheminement entre ces derniers et le Théâtre, notamment par temps de pluie et de neige.

**Mme Anne-Françoise COSANDEY** répond qu'il est prévu la pose de trois conteneurs dont deux seront assemblés. Un sentier déjà existant sera utilisé.

Au nom du Groupe des Verts, **M. Xavier DURUSSEL** regrette l'utilisation d'un chauffage électrique pour cette installation provisoire et encourage la Municipalité à être diligente dans ses projets de rénovation afin que cette solution reste temporaire. Il demande à la Municipalité quelles seront les charges d'exploitation et si elles sont réellement négligeables. Le Groupe des Verts soutiendra ce préavis car les conditions actuelles des employés ne sont pas tolérables.

**M. le Municipal Denis PITTET** répond que pour ce genre de conteneurs, le chauffage électrique est le plus approprié. Il est difficile de prévoir les charges liées au chauffage et à l'éclairage mais elles devraient être minimales.



Pour répondre à M. Bertrand Gilliard, il rappelle encore que ces locaux ont été construits en 1993-1994. Depuis, grâce au succès du Théâtre de Beausobre, 2.5 ETP supplémentaires ont été engagés.

La parole n'est plus demandée.

**Au vote :**

**Les conclusions du préavis sont acceptées à une majorité évidente (8 avis contraires et 4 abstentions).**

Elles ont la teneur suivante :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 86'000.00 pour l'achat et la pose de conteneurs préfabriqués pour l'administration du Théâtre ;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 10 ans, à raison de CHF 8'600.00 par année, à porter en compte dès le budget 2014.

[N° 45/10.12](#) *Direction des finances, assurances, informatique et contrôle de gestion*

Objet : Arrêté d'imposition pour l'année 2013.

En préambule, **M. Eric DECOSTERD**, président de la Cofin, explique que la commission a décidé, lorsque les avis de ses membres sont partagés, de ne présenter qu'un seul rapport relatant les diverses opinions, ceci afin d'éviter les rapports de majorité et de minorité.

Il relève également que chaque année le taux d'imposition est discuté au mois de novembre et que la Municipalité doit à chaque fois demander un délai au Canton. Il souhaite qu'à l'avenir cette discussion puisse avoir lieu en octobre, ce qui permettrait de bénéficier d'un mois supplémentaire en cas de longues discussions.

Puis il lit les conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

**M. Cedric FAVRE** estime que cet arrêté d'imposition ne semble que peu ou pas réfléchi.

La Cofin, dans laquelle le Groupe UDC fait à nouveau acte de présence, a probablement été dupe quant aux chiffres avancés. Néophyte en haute finance, presque bénévole, nul n'est cependant aveugle.

Cette hausse exagérée met clairement en lumière le manque flagrant d'anticipation de la part de tous les pontes de la politique financière de la Ville. La Municipalité crie au marasme déficitaire des budgets, puis s'enthousiasme devant des comptes largement bénéficiaires (presque CHF 10 millions de différence). Ne serait-il pas possible de mettre en place une tolérance (valeur limite) entre les prévisions et les charges effectives, une sorte de note d'appréciation pour la Direction des finances ?

Avant de dépenser un sou il faut le gagner ou alors l'investissement doit être soit rentable, soit assuré. Les réformes des péréquations intercommunales n'ont finalement rien changé ou ont été mal calculées. L'exemple de la réforme policière est l'illustration concrète d'un manque honteux de clairvoyance. Qu'en est-il des CHF 3.5 millions entre la participation à la PRM et son transfert de charges ? Les policiers seraient-ils soudain dotés de nouveaux moyens modernes ou d'effectifs augmentés pour faire face à une délinquance croissante ?

Il est possible d'augmenter les impôts jusqu'à l'infini, c'est tellement simple. Mais combien de citoyens morgiens ne paient pas d'impôts ? Le tiers ? Merci à la Municipalité d'en informer le Conseil communal. Il est aussi facile de trouver des responsables extérieurs comme le Canton ou les associations extra-communales.

M. Cedric Favre est, comme tous les membres du Conseil communal, le représentant des citoyens qui l'ont élu et, par conséquent, leur porte-parole. A ce titre, comment devenir leur ambassadeur si ce nouveau taux devait être accepté, sans explications concrètes et imputables ? Il rappelle également qu'aucun détail sur la fameuse facture sociale n'est disponible.

La grande salade mêlée (taxe au sac, billets de train) qui doit encore être décidée mérite d'être intelligemment disséquée, ce qui encourage M. Cedric Favre à refuser ce nouvel arrêté d'imposition ou à proposer aux citoyens un référendum populaire. Il espère qu'une majorité des membres du Conseil communal, tous partis confondus, ira dans le même sens, malgré les consignes de vote imposées par leur groupe.

**M. Jean-Hugues BUSSLINGER** estime que si les choses avaient été faites dans l'ordre, il aurait fallu, au mois d'octobre, se prononcer sur le préavis relatif à l'élimination des déchets, ce qui aurait permis par la suite de voter un taux d'imposition en toute connaissance de cause. Enfin, au mois de décembre, le budget aurait pu être discuté.

Malheureusement, la Municipalité a tardé à présenter le préavis sur l'élimination des déchets et la commission, confrontée à un sujet aussi complexe, ne pourra pas rendre son rapport avant le mois de décembre, voire le début de l'année 2013.

M. Jean-Hugues Busslinger relève que jamais les contribuables morgiens n'ont amené autant d'argent à la caisse communale. Ce fait est dû à une conjoncture économique moins catastrophique que prévu, à quelques nouveaux habitants et à l'effort qu'ont fait les contribuables, alors que dans le même temps les taxes continuent à augmenter.

Pendant une dizaine d'années, les budgets ont été annoncés déficitaires avec pour résultat des comptes bénéficiaires. Malgré cela, personne ne s'est posé la question si le taux d'imposition était adéquat. Par contre, au moment où la situation se dégrade, la solution de facilité est choisie, en l'occurrence une augmentation de 5 points d'impôt.

M. Jean-Hugues Busslinger ne peut suivre ce genre de raisonnement, cette politique qui veut d'abord taxer le contribuable avant de s'interroger sur les économies possibles au sein du ménage communal, démarche qui n'a visiblement pas été faite. Pour inciter la Municipalité à faire un réel travail de fond, à s'interroger sur le bien-fondé des dépenses qu'elle engage, sur la somme de tâches supplémentaires qu'elle a voulu assumer et à chercher des économies, le Groupe PLR et Vert'libéraux refusera l'arrêté d'imposition proposé. Il importe de donner un signal clair à la Municipalité.

**Mme Dominique-Anne KIRCHHOFER** relève que, dans le budget communal, certains chiffres sont éloquentes et donnent le vertige.

En comparant les budgets 2006 et 2012, on peut constater que le nombre d'employés au bénéfice d'un contrat de durée indéterminée, exerçant une activité à plein temps ou à temps partiel, est passé de 258 à 324. Une augmentation de 66 personnes en l'espace de 6 ans, soit une progression de 11 personnes par année. Ces nouveaux collaborateurs doivent naturellement être rémunérés et les charges "Autorités et personnel" de ces mêmes budgets ont explosé, passant de CHF 24'492'000.00 à 34'089'000.00, soit une augmentation de 10 millions.

En général, les charges "Autorités et personnel" correspondent au montant figurant au budget. C'est dire que cette augmentation constante des postes de travail au sein de l'administration communale grève le budget et bien évidemment les comptes de manière très inquiétante. Il faut agir de façon urgente et drastique. Nous sommes aujourd'hui au pied du mur, avec un déficit non négligeable de près de CHF 6 millions. Ce n'est pourtant pas faute d'avoir tiré la sonnette d'alarme à plusieurs reprises. En 2010, lors de la présentation des comptes, le Groupe PRL encourageait à freiner la dépense et à surseoir à l'engagement de nouveaux collaborateurs. Rien n'a été fait dans ce sens, au contraire, puisque le nombre d'employés est passé de 288 dans le budget 2010 à 324 dans celui de 2012. Le résultat de cette frénésie à posséder une administration toujours plus importante et chère en termes de salaires et de locaux, est aujourd'hui connu : notre Commune n'a plus les moyens de ses ambitions.

Quand un citoyen lambda se trouve, comme ça, au pied du mur, que fait-il ? Il se met à réfléchir, il cherche des moyens pour diminuer ses charges, il passe au peigne fin son budget et en examine minutieusement tous les postes pour voir où il pourra faire des économies. Et surtout il agit. Il n'attend pas une année pour se dire qu'il faudrait peut-être éventuellement qu'il songe à revoir son budget à la baisse et qu'il commence à diminuer son train de vie. Pourquoi agit-il de suite ? Parce que notre citoyen est responsable et qu'il sait qu'il ne peut pas vivre longtemps au-dessus de ses moyens sans mettre en péril son avenir financier et économique. Au niveau de la Commune, notre Municipalité est consciente qu'elle doit faire des économies mais elle fait preuve d'un attentisme irresponsable et inacceptable en remettant à demain ce qu'elle peut faire aujourd'hui. Attendre 2013 pour se mettre à réfléchir sur de potentielles économies qui seront peut-être mises en place, si tout va bien, en 2014 ou aux calendes grecques, c'est un luxe que le citoyen morgien ne peut s'offrir.

Pour la Municipalité, il est bien plus facile et confortable de taxer encore un peu plus le bon contribuable que de remettre en question certaines de ses dépenses et charges pérennes. Cependant, avant de prendre les morgiennes et morgiens pour des vaches à lait, elle doit commencer par faire des économies sur le budget communal, revoir ses dépenses à la baisse et dissocier l'indispensable du superflu. En demandant d'emblée une hausse de 4 points d'impôt, sans avoir préalablement procédé ni à cet examen, ni à cet exercice, la Municipalité empoigne le problème par le mauvais bout et fait ce qu'aucun citoyen ne peut se permettre dans une situation financière difficile. Elle retarde les mesures d'économies auxquelles elle ne pourra pas échapper et qu'elle aurait déjà dû prendre il y a un certain temps. Elle adopte la politique de l'autruche.

Convaincue que la Municipalité ne sortira la tête du sable et ne procédera à l'exercice des coupes budgétaires que si elle n'a pas d'autres alternatives, Mme Dominique-Anne Kirchhofer invite les membres du Conseil communal à refuser toute hausse du taux d'imposition.

**M. Richard BOUVIER** rappelle qu'il est membre de la Cofin et qu'il défend la 2<sup>e</sup> option du rapport de cette commission, à savoir le refus de la hausse du taux d'imposition. Il relève trois problèmes fondamentaux :

Le report des charges : force est de constater que les plus forts ont tendance à reporter leurs charges sur les plus faibles (La Confédération sur les cantons, les cantons sur les communes, les associations de communes sur les communes et les communes sur les citoyens).

Le citoyen dit stop et la Municipalité doit donc mettre tout en œuvre pour limiter le report des charges sur elle et défendre ses citoyens.

La tendance à dépenser sans compter : depuis son entrée au Conseil communal, M. Richard Bouvier n'a cessé d'être étonné par certains montants dépensés (dernier exemple en date : la réfection de l'Hôtel-de-Ville pour plus de CHF 9 millions). Se permettre une telle dépense pour son administration et oser demander une augmentation du taux d'imposition dépasse l'entendement.

A l'avenir, la Municipalité doit revenir à des considérations raisonnables et s'offrir ce qu'elle peut se payer.

La présentation de budgets déficitaires : actuellement le budget se construit de la façon suivante :

- on estime ce que l'on peut encaisser,
- on demande à tout le monde ce qu'il veut dépenser,
- si le solde est négatif et trop important, on augmente les impôts.

Par chance, les dernières années ont apporté de bonnes surprises par rapport aux recettes. Cependant, il n'est pas envisageable de continuer de cette façon.

La solution serait, sauf cas exceptionnel comme par exemple une grave crise économique, que les budgets présentés ne soient pas déficitaires. Si le solde est négatif, il faut, dans l'immédiat, diminuer les charges variables et, à moyen terme, réfléchir comment diminuer les charges fixes.

M. Richard Bouvier propose de conserver la charge fiscale actuelle en tenant compte du point d'impôt de la taxe sur les déchets et dépose l'amendement suivant aux conclusions du rapport de la Cofin :

- 1. de fixer à 67.5 points le taux d'imposition pour l'année 2013 ;**
- 2. d'adopter l'arrêté d'imposition ainsi amendé pour l'année 2013 tel que présenté en annexe du préavis municipal, les ratifications légales étant réservées.**

Il encourage les membres du Conseil communal à soutenir cet amendement.

**M. le Municipal Eric ZUGER** estime nécessaire de corriger certaines affirmations qui viennent d'être dites. M. Jean-Hugues Busslinger affirme que les citoyens morgiens n'ont jamais payé autant d'impôts. A la p. 6 du budget 2013, il est indiqué dans les comptes 2011 que l'impôt par point et par habitant était de 45.8. Pour le budget 2012, il était à 40.8 et pour 2013 à 40.6. Il est donc faux d'affirmer qu'il n'a jamais été aussi élevé, même si l'on tient compte des 2 points d'impôt dus à la réforme policière.

M. Jean-Hugues Busslinger dit également qu'il aurait été plus judicieux de gérer en premier la question des déchets, puis de l'imposition et pour finir du budget. Il est évident que c'est un choix politique et il aurait également été possible de commencer par les déchets, puis par le budget et de finir par le taux d'imposition.

M. Richard Bouvier a parlé quant à lui de trois problèmes. Le report des charges de la Confédération sur les cantons a été le résultat d'une votation populaire, principalement en ce qui concerne la facture sociale. Le citoyen a décidé de payer moins d'impôts à la Confédération et le Canton a reporté cette charge sur les communes. En 1990, la facture sociale s'élevait à CHF 1,55 million, en 1995 à CHF 3,28 millions, en 2000 à CHF 3,4 millions, en 2005 à CHF 7,5 millions, en 2010 à CHF 12,2 millions et le budget 2013 prévoit CHF 14 millions.

En mettant ces montants en relation avec l'ensemble des charges de la Commune, cette facture sociale représentait en 1990 le 2,7 % de ces dernières, en 2000 le 4,3 % et en 2010 le 11,4 %. Pour 2013, l'estimation est également de 11,4 %, cette dernière étant due à l'augmentation du budget et des charges.

Ces chiffres montrent une progression très forte et M. le Municipal Eric Züger estime que la Municipalité aura de la difficulté à intervenir sur le montant de cette facture sociale. Un grand nombre de députés ont fait part de ce souci à l'Union des communes vaudoises (UCV) qui a demandé une analyse du report des charges du Canton sur les communes. Cette dernière est pratiquement terminée et débouchera certainement sur des discussions entre l'UCV et le Conseil d'Etat pour savoir s'il y a lieu de modifier la répartition qui est aujourd'hui de 50/50 en ce qui concerne la facture sociale, alors qu'il y a quelques années elle était à 35 % pour les communes et 65 % pour le Canton.

En ce qui concerne les recettes fiscales des personnes physiques, elles se montaient en 1990 à CHF 19 millions (31,8 % des charges de la Commune) et en 2010 à CHF 27,4 millions (25 % des charges de la Commune). Cela montre que la marge de manœuvre de la Commune a diminué puisque les recettes fiscales perçues couvrent une part moins importante des charges.

Concernant l'accroissement du personnel, il est dû à l'augmentation importante des services à la population, comme par exemple les nouvelles places dans les crèches. En 2007, le Service JSSL comptait 39 collaborateurs et en 2011 ce chiffre s'élevait à 50. Le nombre de places d'accueil a augmenté, les prestations de même et la Municipalité a l'obligation d'engager du personnel pour encadrer les enfants que la Commune accueille.

Pour ce qui est de la réfection de l'Hôtel-de-Ville, M. le Municipal Eric Züger rappelle que la majeure partie du Conseil communal n'a pas été du même avis que M. Richard Bouvier. Il n'était pas possible de laisser ce bâtiment se dégrader et la Municipalité se doit de gérer son patrimoine immobilier.

Concernant les budgets déficitaires mentionnés par M. Richard Bouvier, M. le Municipal Eric Züger rappelle qu'il a déjà expliqué pourquoi les recettes avaient été extraordinaires, qu'elles n'étaient pas dues à une fiscalité citoyenne mais plutôt à un rattrapage fiscal de personnes morales.

Il estime qu'il est nécessaire d'économiser mais n'est pas convaincu que seules les économies permettront d'améliorer la situation budgétaire. Dans le rapport de la Cofin, il est indiqué dans la 2<sup>e</sup> option proposée en p. 3 : [...] *il faudrait une hausse supplémentaire de 9 points pour équilibrer le budget ! Des économies importantes deviennent incontournables* [...]. M. le Municipal Eric Züger doute qu'il soit possible de trouver des économies pour 13 points d'impôt (9+4).

**M. Bastien MONNEY** est membre de la Cofin et soutient les conclusions du rapport. Il rappelle que depuis plusieurs années les communes doivent faire face à une augmentation régulière et importante des coûts liés à la facture sociale. La péréquation intercommunale est de plus défavorable pour notre Commune et les coûts liés à la PRM ne sont pas couverts par la bascule cantonale de 2 points d'impôt. Ces charges ne sont pas influençables mais pèjorent fortement les finances communales. Il faut ajouter à cela un contexte économique tendu et une réduction probable des rentrées fiscales.

Consciente de cette situation, la Municipalité a d'abord resserré son budget à hauteur d'un point d'impôt. Cette mesure d'économie a été faite avant la présentation du budget 2013. Elle s'est aussi engagée à rechercher un second point d'économies pérennes dès 2014. La combinaison de l'augmentation du taux et des économies de fonctionnement a été privilégiée par la majorité de la Cofin.

Notre Ville est à l'aube d'investissements importants, prioritaires et attendus par la population, comme par exemple l'avant-projet de la Longeraie, le PPA Gare-Sud, le projet de la piscine couverte et l'étude pour la réalisation d'un parking souterrain au centre-ville. Alors qu'une conjoncture morose s'est installée, il s'agit-là d'un levier qui permet une politique anticyclique, source d'emplois et de dynamisme, un remède anti-crise. Ces nombreuses réalisations devront trouver un financement et il faudra bien évidemment recourir à l'emprunt. Si certains de ces projets ne figuraient que sur les slogans des campagnes politiques, le Parti Socialiste, quant à lui, souhaite vivement les voir se réaliser.

Ces dernières années, la Municipalité a été clairvoyante et a su anticiper en réduisant fortement la dette, ce qui permet d'envisager plus sereinement le développement de notre Ville. En parallèle, des dépenses importantes étaient consenties par le Conseil communal, dans le domaine des transports publics et dans la réalisation de plusieurs centres de vie infantine.

Une augmentation de la dette à hauteur de CHF 8.5 millions, liée à des charges de fonctionnement et en parallèle aux investissements prévus, ne paraît pas raisonnable. Une proposition de coupe budgétaire l'est encore moins et pèjorerait directement les prestations fournies à la population morgienne.

Il n'est pas particulièrement agréable de défendre une hausse d'impôt. Il serait par contre facile de lancer un référendum sur cet objet, action qui marquerait une absence de débat constructif au sein du Législatif. Ce soir nous devons faire preuve de responsabilités, de conscience et de courage et placer l'intérêt général au premier plan, pour le développement de la Ville et pour la qualité de vie de ses habitants.

**M. Eric DECOSTERD** explique que les membres de la Cofin ont bien entendu la Municipalité qui affirme qu'elle a resserré le budget d'environ CHF 600'000.00 à 700'000.00 lors de son établissement. Ils ne savent par contre pas quels sont les postes qui ont été resserrés et ce n'est pas faute de l'avoir demandé.

Les membres de la Cofin qui soutiennent l'option N° 1 assimilent cette action à des économies. M. Eric Décosterd rappelle qu'il est possible de faire des économies en augmentant la productivité de ce qui est déjà en place et éventuellement en freinant les dépenses par rapport aux années précédentes.

**M. Pierre Marc BURNAND** soutient l'amendement proposé par M. Richard Bouvier et estime que les efforts doivent être immédiats, et non pas différés, pour mieux maîtriser les dépenses.

En même temps que l'arrêté d'imposition 2013, la Municipalité a déposé un préavis concernant le règlement sur la gestion des déchets, qui a pour objectif de nous mettre en conformité avec la loi fédérale sur la protection de l'environnement qui date de 30 ans. La logique aurait voulu que ce préavis sur la gestion des déchets soit traité avant l'arrêté d'imposition, puisque l'introduction de nouvelles taxes a une incidence directe sur l'impôt.

Cela n'a malheureusement pas été le cas et le Conseil communal doit se prononcer aujourd'hui sur un taux d'imposition en se basant sur une hypothèse proposée par la Municipalité. Cette hypothèse prévoit que le Législatif, dans un avenir plus ou moins proche, acceptera l'idée que l'introduction de la taxe au sac équivaut à un 1 point d'impôt en moins.

La Municipalité a prévu d'encaisser, outre la taxe au sac, une taxe forfaitaire de CHF 80.00 auprès de tous les Morgiens âgés de 18 ans et plus et de leur rembourser les trois quarts de cette taxe sous forme de bons CFF, non fractionnables et de validité limitée. La Municipalité fait de ce fait preuve d'imagination et de fantaisie pour contourner l'esprit de la loi fédérale qui fixe le principe du pollueur payeur. Elle se complique surtout la vie au maximum car cette manière de faire va provoquer une grogne généralisée, qui aura un coût certain et qui nécessitera des forces nouvelles dans l'administration pour gérer tant bien que mal une montagne de paperasserie inutile.

M. Pierre Marc Burnand propose de partir d'une autre hypothèse, beaucoup moins originale puisque c'est celle qu'ont prise la plupart des communes du Canton. Il propose qu'en compensation de la taxe encaissée, le taux d'imposition soit diminué d'un point supplémentaire, puisque le produit de cette taxe sert à payer ce qui était jusqu'alors pris en charge par l'impôt. Le budget 2013 indique en p. 51, compte 40100.3664.00, que le remboursement des trois quarts de la taxe forfaitaire coûtera CHF 684'000.00. Le point d'impôt quant à lui est équivalent à CHF 639'241.00, comme mentionné en p.6. Ces deux montants sont pratiquement équivalents.

Cette solution est simple, inodore, indolore, compréhensible de tous et elle a l'immense mérite d'être conforme à l'esprit de la loi fédérale. Elle devrait par ailleurs apporter un grand soulagement à la Municipalité en lui ôtant cette épouvantable épine qu'elle s'est un peu hâtivement plantée dans l'orteil, qui fait l'incompréhension ou au mieux la risée de tous ceux à qui on en parle et dont on devine chaque jour davantage qu'elle sera ingérable et source de multiples tracas.



M. Pierre Marc Burnand propose donc l'amendement suivant aux conclusions du rapport de la Cofin et estime qu'il peut être considéré comme un sous-amendement à l'amendement de M. Richard Bouvier :

1. **de fixer à 66.5 points le taux d'imposition pour l'année 2013 ;**
2. **de dire que ce taux tient compte d'une diminution de deux points en compensation de l'introduction du concept de la taxe au sac et de la nouvelle réglementation sur la gestion des déchets.**

Il remercie les membres du Conseil communal de soutenir sa proposition.

**Mme Maria-Grazia VELINI** est membre de la Cofin et soutient les conclusions du rapport de la Cofin. Chaque année, le débat sur le taux d'imposition montre qu'il s'agit d'un sujet autant émotionnel que politique. Demander une hausse d'impôts n'est pas une démarche aisée pour la Municipalité. Elle ne peut donc être que réfléchie et nécessaire.

La Municipalité a développé et créé des infrastructures pour le bien de la population. Elle a investi dans des projets vitaux tout en maintenant le taux d'imposition stable. La réalité est aujourd'hui différente et notre Ville n'est pas la seule à demander cette augmentation qui est imputable, entre autre, à une augmentation des coûts de la facture sociale et de la péréquation intercommunale, ce malgré une bascule de 6 points d'impôt.

Le budget 2013 est déficitaire, mais ce déficit sera d'autant plus élevé si l'augmentation du taux d'imposition est refusée (CHF 2'700'000.00 de recettes en moins). Le maintien des infrastructures et des prestations deviendra difficile. La population morgienne, dont on croit défendre les intérêts en s'opposant à cette hausse, sera la première à en subir les conséquences (pas d'augmentation de places dans les crèches, pas de construction de logements à loyers modérés, pas de piscine couverte et de parking au centre-ville, etc.). La réalisation d'un certain nombre de projets devra être différée.

Les membres du Conseil communal qui refusent cette hausse et qui menacent de lancer un référendum en cas d'acceptation souhaitent-ils peut-être que la Commune licencie du personnel pour équilibrer les comptes, comme cela se fait couramment dans les entreprises privées ? Ils ont été élus par la population afin de prendre les bonnes décisions pour une évolution positive de la Ville et pour une meilleure qualité de vie de ses habitants.

La Municipalité a promis des économies efficaces et pérennes dès le budget 2014. Mme Maria-Grazia Velini propose de lui faire confiance et de lui donner les moyens de réaliser les projets qui figurent dans le programme de législature de tous les partis politiques représentés au Conseil communal.

**M. le Syndic Vincent JAQUES** apprécie la qualité des échanges qui ont lieu ce soir.

Pour répondre à M. Pierre Marc Burnand, il explique que le compte concernant la gestion des déchets doit s'équilibrer et la solution envisagée, qui consiste à rétrocéder une partie de cette taxe sous forme de bons CFF, va dans ce sens. Il propose que ce genre de mécanisme, qui a peut-être des conséquences financières dans le budget, ne soit pas forcément lié à la décision sur le taux d'imposition qui est en discussion ce soir.

En ce qui concerne les amendements qui ont été déposés, la Municipalité ne peut pas y souscrire. Il est évident qu'elle n'est pas dans une situation confortable et il est faux de dire qu'elle a décidé cette augmentation à la va-vite. Il n'y a pas de bons moments pour une telle décision. La question se pose lorsque les ressources financières sont en inadéquation avec les charges, lorsque les charges sollicitées par le Canton et par la région pèsent de plus en plus lourd sur le budget de fonctionnement et, de ce fait, sur la marge de manœuvre de la Municipalité. Ces reports de charges qui viennent impacter lourdement et assez tardivement les décomptes de la Commune, qu'elle doit supporter année après année, qui effectivement ont permis au Canton d'assainir ses finances, commencent à peser sur les communes de manière relativement sournoise et dangereuse. Les citoyens, s'ils recevaient chaque année une facture qui se péjore, réagiraient et se poseraient des questions. C'est ce qui va se faire à d'autres instances, en l'occurrence à l'UCV.

Notre Ville va connaître une forte croissance ces prochaines années et, en réponse à M. Bertrand Gilliard qui reproche un manque d'anticipation sur un autre projet, une hausse d'impôts est une manière d'anticiper ce développement qui, bien qu'il devrait amener des ressources nouvelles, va également induire un fonctionnement et des charges supplémentaires.

Nous ne sommes pas les seuls à subir cette situation qui est qualifiée de morose et dont on ne connaît pas la durée. De nombreuses collectivités publiques peinent à équilibrer leurs charges comme Prévèrenges, Echichens, Bougy-Villars et Nyon. Les difficultés financières ne sont pas liées à la couleur politique ou à la géographie des communes. Elles reflètent une réalité bien réelle et concrète qui touche la Ville de Morges et qui est due à des phénomènes exogènes, de restructuration et au ralentissement de l'économie. Le taux de chômage dans la zone Euro n'a jamais été aussi élevé et c'est un indicateur dont il faut s'inquiéter.

M. le Syndic Vincent Jaques évoque à nouveau les charges relatives à la péréquation et à la facture sociale dont quelques chiffres ont été communiqués plus tôt. Les charges relatives à la péréquation ont triplé entre 2006 et 2012 et sont passées de CHF 1,6 million à CHF 3 millions. Elles suivent un mécanisme qui correspond à une volonté de solidarité avec les communes faibles. La facture sociale est de plus en plus élevée puisqu'entre 2006 et 2012 elle est passée de CHF 8,3 millions à CHF 11,2 millions, la perspective étant de CHF 14 millions pour le budget 2013. En 1990, cette facture sociale représentait 2,7 % des charges de la Commune et, selon l'estimation, elle représentera 11,2 % en 2013. Rien n'indique que la tendance va s'inverser. L'UCV a entamé une analyse pour déterminer avec précision l'évolution des charges liées à la péréquation et à la facture sociale, ceci dans le but d'identifier les mécanismes et d'en vérifier la pertinence. Il s'agira de voir quel sort sera réservé à cette analyse et quelles seront les conséquences à moyen terme. Ce qui est sûr, c'est que cela n'aura pas de conséquences à court terme.

Certain membres du Conseil communal estiment la démarche, qui consiste à augmenter le taux d'imposition, précipitée. Elle est cependant basée sur plusieurs éléments, comme, par exemple, les indications économiques, les perspectives qui sont liées au résultat comptable et les informations du Canton qui nous parviennent toujours assez tard. Si ce sujet est en discussion à cette période de l'année, c'est pour être sûr d'obtenir des chiffres aussi exacts que possible au moment de l'élaboration du budget mais également du taux d'imposition.

M. le Syndic Vincent Jaques rappelle également ce qui constituait les excédents des années passées, c'est-à-dire les revenus dynamiques de personnes morales ainsi que les rattrapages fiscaux d'entreprises. Il rappelle également que l'exercice comptable 2010 était déficitaire de CHF 2,8 millions.

La Commune maîtrise ses charges et la Municipalité n'est pas d'accord avec celles et ceux qui disent qu'elle dépense à tout-va. Elle connaît ses charges internes et l'évolution de la masse fiscale des personnes physiques, raisons pour lesquelles elle a pu maintenir une fiscalité stable durant toutes ces années. La situation effectivement lui échappe lorsqu'il s'agit de charges qui deviennent récurrentes et qui proviennent d'autres instances.

Par rapport aux gestes que la Municipalité n'aurait pas faits pour le contribuable, M. le Syndic Vincent Jaques y voit une inexactitude intellectuelle. Lorsque la Municipalité augmente ses prestations sans augmenter ses impôts, il y a bel et bien des gestes significatifs pour les contribuables et citoyens morgiens. De très nombreuses prestations se sont étoffées qui correspondent à des attentes de société, comme par exemple l'accueil de l'enfance, les transports publics et le développement d'infrastructures.

Le Canton diminue son taux d'imposition d'un point pour 2013. Il peut se le permettre avec la santé financière qu'on lui connaît. Cependant, d'autres éléments sont intervenus dans cette décision. Suite à la bascule des 6 points d'impôt liés au nouveau calcul de la facture sociale en 2011, un mécanisme de correction a été institué par le biais d'un article sur la modalité d'application de la loi sur les péréquations intercommunales. L'objectif était de garantir la neutralité de l'application pour les deux partenaires qui sont le Canton et les communes. La première année de fonctionnement selon ce nouveau régime est écoulée et les comptes démontrent que les communes auraient dû s'acquitter de CHF 10 millions supplémentaires, soit l'équivalent de 0,37 point d'impôt. A cela s'ajoute un élément rétroactif de 2011 et 2012 de CHF 20 millions. En mai 2012, lors des négociations de l'UCV avec les représentants du Canton, il a été convenu de renoncer à cette bascule de 0,37 point et ce montant de 10 millions a été ajouté dans la part de la facture sociale 2013 à charge des communes. Quant au rétroactif de CHF 2 millions, il sera facturé en deux tranches en 2013 et 2014. Ces éléments, qui échappent à la maîtrise de l'élaboration budgétaire, ont conduit la Municipalité, pour partie, à présenter le préavis en discussion ce soir.

L'élaboration du budget 2013 a permis des économies à hauteur de CHF 700'000.00. Ces économies existent, elles ne sont pas extraordinaires et concernent une centaine d'écritures comptables qui ont été revues à la baisse. De plus, la Municipalité s'engage à rechercher des économies pérennes équivalant à 1 point d'impôt. Il ne s'agit aucunement d'économies modestes. Notre Commune propose à la population des prestations de qualité qu'elle souhaite maintenir et la volonté d'augmenter les impôts permet d'une part de préserver ces dernières et d'autre part de faire face à l'accroissement attendu et constaté de Morges. La Municipalité n'a pas comme objectif de demander 9 points d'impôt pour équilibrer le budget, comme mentionné dans le rapport de la Cofin, mais elle estime que la hausse demandée permettrait de retrouver une stabilité fiscale. Est-ce vraiment réaliste de ne pas augmenter les impôts et d'envisager des solutions drastiques uniquement sous l'angle des économies ?

Le Conseil communal fait valoir ses droits d'initiative au travers de projets qui ont une pertinence politique, sociétale, économique ou infrastructurelle et qui ont souvent des implications financières. La Municipalité qui conçoit l'exercice politique comme un partenariat entre l'Exécutif et le Législatif continuera d'évaluer les demandes qui lui seront soumises en se préoccupant en premier lieu de l'intérêt général de la population et, dans un second temps, des critères économiques. Les Commissions des finances et de gestion surveillent le fonctionnement de la Commune avec responsabilité et les membres du Conseil communal savent que les deniers publics ne sont pas dépensés à tout-va. Tant par la voie budgétaire que par celle des préavis, ils ont la possibilité d'examiner les projets de dépenses et d'investissements et ont toute autorité pour accorder ces moyens à la Municipalité.

**Mme Anne-Catherine AUBERT** exprime son désaccord par rapport à l'intervention de M. Pierre Marc Burnand et au dépôt d'un amendement concernant un objet dont la commission, de laquelle elle fait partie, n'a pas encore rendu son rapport.

**M. Laurent PELLEGRINO** rappelle que l'UCV a entamé une analyse pour déterminer avec précision l'évolution des charges liées à la péréquation et à la facture sociale. Si cette hausse du taux d'imposition est acceptée, cela veut dire que ces charges sont acceptables et cela revient à entraver les démarches de l'UCV pour défendre les intérêts des communes. Il invite les membres du Conseil communal à refuser toute hausse d'impôts.

Au nom du Groupe des Verts, **Mme Laurence LAMBERT CAVERSACCIO** rappelle qu'il ne s'agit pas de se rejeter la faute ou de trouver un responsable à l'augmentation des charges actuelles, mais bien de mettre en avant les différents éléments ci-après :

- La diminution de la dette ces dernières années permettant un assainissement de l'endettement de la Ville de Morges ;
- L'augmentation de prestations supplémentaires à une population qui croît et qui continuera de croître (crèches, garderies, vélos en libre-service) ;
- La hausse de la facture sociale, liée aux dernières votations sur l'assurance chômage et au vieillissement de la population.

Le Groupe des Verts propose l'amendement suivant aux conclusions du rapport de la Cofin :

1. **d'augmenter le taux communal de 68,5 à 70,5 points ;**
2. **d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2013 tel que présenté en annexe du préavis municipal, les ratifications légales étant réservées.**

**M. Frédéric AMBRESIN** revient sur certains points évoqués :

M. Pierre Marc Burnand estime que le principe du pollueur-payeur n'est pas réglé par la taxe forfaitaire mais bien par la taxe au sac et que ce serait une erreur de penser que la Commune contrevient à la loi en n'ayant pas de taxe forfaitaire. De plus, il dépose un amendement concernant un objet dont la commission n'a pas encore rendu le rapport.

Différents taux d'imposition ont été évoqués, tels que 66,5 % ou 67,5 %. Cette discussion ressemble plus à une enchère qu'à un débat.

Mme Dominique-Anne Kirchhofer relève que le nombre d'ETP a augmenté de manière démesurée. Il ne faut néanmoins pas oublier le dépôt des motions de MM. André Bucher et Laurent Pellegrino concernant l'étude pour l'intégration d'un passage sous-voies CFF, d'une nouvelle voie de circulation couverte sur le site de la friche industrielle de l'ancienne fonderie Neeser et d'un giratoire sur le site de la Blancherie, de M. Stéphane Dewarrat concernant une nouvelle transversale morgienne, du Groupe PLR et Vert'libéraux concernant la création d'une ressourcerie à Morges et le projet de règlement de M. Pierre Marc Burnand. Pour le traitement de ces objets, il faut du temps, de l'argent et du personnel communal, de même que pour la gestion d'une ressourcerie.

M. Frédéric Ambresin invite les membres du Conseil communal à soutenir les conclusions du rapport de la Cofin mais se déclare prêt à se rallier à l'amendement déposé par le Groupe des Verts.

**M. Jean-Hugues BUSSLINGER** relève les propos de Mme Maria-Grazia Velini qui estime qu'il faudrait faire confiance à la Municipalité qui sait ce qui est bon, comment agir et qui promet des économies pérennes pour 2014. Les belles promesses rendent les fous joyeux.

M. Frédéric Ambresin quant à lui demande de se taire. Les membres du Conseil communal doivent donc faire confiance et surtout ne pas émettre d'initiatives car cela coûte de l'argent en crédits d'étude. M. Jean-Hugues Busslinger précise que la Gauche a elle aussi déposé certaines motions, postulats, etc. qui ont abouti à de luxueux journaux et à d'autres dépenses somptuaires.

Il incite les membres du Conseil communal à refuser toute hausse d'impôt.

Selon **M. Jean-Bernard THULER**, M. Jean-Hugues Busslinger fait penser à cet adage qui dit que les corbeaux sont nés la bouche ouverte avant les yeux.

Les impôts permettent le partage des richesses et favorisent la majeure partie de la population. Le fait de ne pas augmenter l'impôt conduit à régler le budget communal avec des taxes.

Il mentionne la page 100 du budget 2013, sur laquelle il est expliqué que pour la sécurité publique, la priorité A concerne le remplacement et la mise en conformité de toute la signalisation routière verticale, le remplacement de 17 parcomètres TOME 98 et des bornes sises à la rue de Couvaloup et à la Grand-Rue. Le marquage des lignes de sécurité "tactilo-visuel" pour aveugles et malvoyants est placé en priorité B. Voilà quelles seront les économies si l'augmentation du taux d'imposition est refusée.

M. Jean-Bernard Thüler soutient les conclusions du rapport de la Cofin et encourage les membres du Conseil communal à en faire de même.

**M. Frédéric AMBRESIN** rappelle qu'il est un contribuable morgien, tout comme M. Jean-Hugues Busslinger. Il n'a jamais dit qu'il faut se taire mais plutôt que si l'on veut proposer quelque chose, il faut en assumer la responsabilité. Soit on décide de ne rien faire, soit on fait les choses comme il faut et on les finance.

Au nom du Groupe SPI et selon l'article 72 du RCC, **M. Laurent BEAUVERD** demande une suspension de séance afin de pouvoir faire le point au sein des divers groupes.

**Au vote, cette proposition est acceptée par plus du 5<sup>e</sup> des membres présents et la séance est suspendue pour une durée de 15 minutes.**

Un nouvel appel est effectué qui montre que 86 membres du Conseil communal sont présents, le quorum est atteint et le Conseil peut continuer ses délibérations.

**M. Pierre Marc BURNAND** réagit aux interventions de Mme Anne-Catherine Aubert et M. Frédéric Ambresin. Il précise que son amendement se fonde sur le préavis [N° 41/10.12](#) concernant la gestion des déchets que tous les membres du Conseil communal ont reçu et non pas sur les travaux de la commission ad hoc. Cet amendement se justifie parce que, malheureusement, le Conseil n'a pas pu traiter les dossiers dans un ordre logique, c'est-à-dire la gestion des déchets en premier, qui a une incidence sur le taux d'imposition qui aurait dû être traité en deuxième.

**M. Philippe BECK** estime que dans la situation économique tendue que nous connaissons, demander une baisse du taux d'imposition est surréaliste, irresponsable et inadmissible de la part de groupes qui demandent à la Municipalité d'anticiper l'avenir et ses difficultés.

Soucieux de ménager le plus possible les prestations actuelles de la Ville et le porte-monnaie des citoyens morgiens, le Groupe des Verts maintient son amendement qui a pour but de limiter l'augmentation du taux d'imposition à 70,5 points pour l'année 2013 et encourage les membres du Conseil communal à soutenir cette proposition.

**M. Stéphane DEWARRAT** relève que la Municipalité demande un effort aux contribuables morgiens déjà en 2013 alors qu'elle ne prévoit des économies pérennes qu'en 2014. Pourquoi ne pas reporter la hausse du taux d'imposition en 2014, ce qui serait beaucoup plus crédible. Il estime que la Municipalité avait largement le temps pour étudier des pistes et les inclure dans le budget 2013. Il est un peu trop facile de demander un effort tout en n'en faisant pas soi-même.

Il dépose l'amendement suivant qui propose de modifier le point N° 1 des conclusions du rapport de la Cofin :

**1. L'annexe "Arrêté d'imposition" est modifié au point 1 à 3 par le taux de 68,5 % au lieu de 72,5 %.**

**M. le Syndic Vincent JAQUES** remarque les propositions disparates et variées du Conseil communal. La Municipalité maintient les conclusions de son préavis et encourage les membres du Conseil communal à les soutenir. Elle ne peut en aucun cas souscrire à une diminution du taux d'imposition, compte tenu des charges véritables et réelles qui s'annoncent. Elle pourrait tout au plus accepter un statu quo mais souhaite néanmoins obtenir cette augmentation.

**M. Pierre Marc BURNAND** répond à M. Philippe Beck en expliquant que personne n'a demandé une diminution du taux d'imposition. Certains ont demandé le statu quo en proposant un taux de 67,5 %, compte tenu de la diminution normale prévue par la taxe au sac. Un taux de 66,5 % correspond également au statu quo, compte tenu de cette même diminution et du non-remboursement de la taxe forfaitaire.

**M. Philippe BECK** maintient qu'il s'agit véritablement d'une baisse du taux d'imposition. Il fait partie de la commission chargée d'étudier le préavis [N° 41/10.12](#) concernant la gestion des déchets et explique que cette commission a des débats constructifs. Cette mesure qui consiste à restituer la somme de CHF 60.00 sous forme d'un bon CFF est proposée uniquement pour respecter la loi qui oblige à équilibrer le compte N° 45 – Ordures ménagères et déchets.

Il rappelle qu'une baisse du taux d'imposition ne profitera qu'aux riches.

**M. le Syndic Vincent JAQUES** rappelle que l'actuel taux d'imposition est de 68,5 %, qu'il s'agit de se déterminer sur le taux pour l'année 2013 et qu'il ne faut pas tenir compte des préavis qui sont en cours d'étude. Il rappelle que la Municipalité ne peut pas souscrire à une baisse du taux d'imposition et préférerait alors le statu quo.

**M. Jean-Hugues BUSSLINGER** demande, selon l'article 72 du RCC, une seconde suspension de séance.

**Au vote, cette proposition est acceptée par plus du 5<sup>e</sup> des membres présents et la séance est suspendue pour une durée de 5 minutes.**

Les membres du Conseil communal sont priés de ne pas quitter la salle afin d'éviter un nouvel appel.

La séance reprend.

**M. Stéphane DEWARRAT** retire son amendement.

Uniquement par gain de paix et pour faire plaisir aux membres de son groupe, **M. Pierre Marc BURNAND** retire également son sous-amendement.

La parole n'est plus demandée.

La Présidente rappelle les 2 amendements qui n'ont pas été retirés et propose de les opposer :



Amendement de M. Richard Bouvier :

1. de fixer à 67.5 points le taux d'imposition pour l'année 2013 ;
2. d'adopter l'arrêté d'imposition ainsi amendé pour l'année 2013 tel que présenté en annexe du préavis municipal, les ratifications légales étant réservées.

Amendement du Groupe des Verts :

1. d'augmenter le taux communal de 68,5 à 70,5 points ;
2. d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2013 tel que présenté en annexe du préavis municipal, les ratifications légales étant réservées.

**M. Frédéric AMBRESIN** estime que cette manière de faire oblige à accepter un des deux amendements. Il serait plus correct de les faire voter l'un après l'autre et, si aucun n'est accepté, faire voter les conclusions du rapport de commission.

La Présidente répond qu'il y aura 2 votations. La première pour opposer les deux amendements et la deuxième pour opposer l'amendement accepté au rapport de commission. Le rapport sera donc soit amendé soit accepté tel quel.

**M. Frédéric AMBRESIN** se rallie à cette manière de procéder.

Au vote, l'amendement de M. Richard Bouvier proposant un taux d'imposition à 67,5 points est accepté par 41 voix (36 voix vont en faveur de l'amendement proposé par le Groupe des Verts et 4 personnes s'abstiennent).

**Mme Claudine DIND-PERROCHET** demande formellement qu'un second vote soit effectué.

**Pour ce 2e vote, l'amendement de M. Richard Bouvier proposant un taux d'imposition à 67,5 points est accepté par 43 voix** (39 voix vont en faveur de l'amendement proposé par le Groupe des Verts et une personne s'abstient).

**Au vote, le rapport de la Cofin, amendé, est accepté par 43 voix** (41 voix vont en faveur du rapport de la Cofin non amendé et il n'y a aucune abstention).

Selon l'art. 80 du RCC, **M. Frédéric AMBRESIN** demande que cet objet soit soumis à un second débat.

**Au vote, cette proposition est soutenue par plus du tiers des membres présents.**

Toujours selon l'art. 80 du RCC, **M. Jean-Hugues BUSSLINGER** demande que ce second débat ait lieu immédiatement.

**Au vote, cette proposition n'est pas soutenue par les deux tiers des membres présents.**

Ce second débat aura lieu lors de la prochaine séance du Conseil communal le 5 décembre 2012.

10. **Motion Mathieu Bornoz "Réseau fibre optique, pour une stratégie proactive et responsable de la Ville de Morges" – Détermination de la Municipalité et du Conseil communal**

**M. le Municipal Eric ZUGER** rappelle les éléments clé de cette motion :

- S'interroger sur le rôle que la Ville de Morges pourrait jouer dans le déploiement et la gestion d'un nouveau réseau de fibre optique jusque dans les maisons (FTTH) ;
- Etablir de manière proactive une stratégie visant à favoriser le développement d'un réseau de télécommunications qui profitera au mieux aux intérêts de la Ville, des citoyens et des entreprises ;
- Financer le déploiement (investissements) et les coûts d'exploitation du réseau, sachant que détenir le réseau physique permet, en fin de compte, de décider de son usage.

Bien que des informations sur ce thème soient disponibles auprès de l'Office fédéral de la communication (OFCOM) qui a édité un guide pour les communes, les régions et les cantons intitulé "Les voies vers l'autoroute de données", la question reste complexe. Un guide pratique sur la conception et la mise en œuvre des projets de réseaux à fibre optique est également disponible auprès de l'Association des entreprises électriques pour le développement de réseaux ouverts à large bande.

Il ressort clairement de ces documents qu'une ville de la taille de Morges ne pourra de toute façon pas développer seule ce projet, vu les investissements à consentir qui se chiffrent en dizaines de millions. Une solution pourrait donc être le partenariat avec d'autres acteurs privés du secteur. Les Villes de Fribourg, Lucerne, St-Gall et les communes du Haut-Valais par exemple ont choisi de travailler avec Swisscom, les entreprises d'approvisionnement en énergie et les exploitants de réseaux câblés. La Commission de la concurrence (COMCO) risque de compromettre, dans certains cas, ces coopérations.

Ce projet, au-delà des questions techniques, comporte un volet financier important et même politique car il soulève des questions liées au monopole, voire au rôle des collectivités publiques.

Partant de ce qui précède, la Municipalité peut mener une réflexion sur le développement de réseaux de fibre optique et prendre des contacts auprès de partenaires. Par contre, à ce stade, elle ne peut s'engager sur le volet financier. La Municipalité pense qu'il serait opportun, au vu des enjeux très importants,

qu'une commission se détermine sur cet objet avant son renvoi en Municipalité. Elle ne s'oppose pas à la prise en considération de cette motion tout en émettant des réserves sur le volet financier.

**M. Mathieu BORNOZ** remercie la Municipalité de sa réponse et de ne pas s'opposer à cette motion. Il comprend le problème financier de ce projet mais rappelle que l'objectif n'est pas que la Municipalité mène seule cette réflexion mais qu'elle trouve des pistes pour pouvoir se positionner et étudier la possibilité de créer un partenariat afin de pouvoir prendre part aux décisions. Conformément à l'article 62 du RCC, il demande le renvoi de cette motion à l'examen d'une commission.

**Au vote, le renvoi de cette motion à l'examen d'une commission est soutenu par plus de 10 membres du Conseil communal.**

**11. Motion Bertrand Gilliard "Pour une meilleure transparence financière des engagements de la Commune" – Dépôt et développement**

**M. Bertrand GILLIARD** donne lecture de cette motion dont le texte figure en annexe 1 du procès-verbal.

La Municipalité répondra lors d'une prochaine séance.

**12. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens**

Chaque membre du Conseil communal a reçu une [réponse écrite de la Municipalité](#) à la question de M. Christian Hugonnet du [3 octobre 2012](#) relative à la situation de la Caisse intercommunale de pensions (CIP) et aux risques qu'elle pourrait faire courir à la Commune de Morges.

**M. le Syndic Vincent JAQUES** répond aux questions posées le [3 octobre 2012](#) par M. Stéphane Dewarrat concernant le site Internet et l'usage de l'Extranet.

Concernant la séance du 23 juin 2010, elle a été créée en juin 2011 et tous les documents utiles ont été insérés sur le site Internet de la Commune.

Pour les archives, il est prévu de ne garder sur le site Internet que les cinq années écoulées et d'afficher les dix dernières sur l'Extranet communal.

Au sujet de la plateforme d'échange, la Municipalité est en train de développer un système qui permettra aux Commissions permanentes des finances et de gestion de télécharger leurs fichiers communs qui devraient être disponibles au début de l'année 2013.

Depuis quelques mois, les membres du Conseil communal ont accès à tous les documents du Conseil communal par le biais de l'Extranet. Souhaitant en faire un réel outil de communication, la Municipalité a proposé à ceux et celles qui le souhaitent d'accéder à ces écrits uniquement au moyen de l'Extranet. M. le Syndic Vincent Jaques rappelle que l'impression de tous les documents du Conseil communal nécessite des moyens importants en ressources humaines et en papier. Ce processus permettra de gagner en efficacité et il invite les membres du Conseil communal à remplir le formulaire qu'ils ont reçu avec leur enveloppe. Toutefois, les budgets, comptes, rapports de gestion et préavis volumineux continueront d'être proposés en version papier.

**M. le Municipal Daniel BUACHE** répond à la question de Mme Martine Costa posée le [5 septembre 2012](#) concernant la sécurité dans le quartier des Philosophes.

La problématique du secteur de la Gracieuse a été identifiée au cours du projet de construction du Centre de vie infantine (CVE). Ce problème lié à la circulation est dû à la dépose d'enfants en bas âge au CVE et au Service médico-psychologique & logopédique (SMPL), à celle d'enfants en âge de scolarité à l'établissement de la Gracieuse et au cheminement des élèves se rendant à pied à l'école.

En date du 4 avril 2011, La Municipalité a répondu à la pétition déposée le 22 février 2012 par les parents d'élèves du collège de la Gracieuse. Un passage piéton surélevé au début du tronçon du chemin des Philosophes menant au CVE sera aménagé.

Plusieurs options ont récemment été étudiées par les services communaux et seront intégrées dans un préavis "zone 30" concernant l'avenue Auguste Forel et le chemin des Philosophes qui sera déposé dans le courant de l'année 2013. Cette zone prévoira des mesures physiques de modération de trafic ainsi que la réalisation d'une plateforme de rebroussement au sommet du chemin des Philosophes, sous la forme d'un mini-giratoire intégrant le passage piéton surélevé susmentionné.

D'ici là, divers aménagements (signalisation et marquages) seront réalisés encore cette année. Une présence régulière de la PRM est organisée depuis la rentrée des classes au mois d'octobre dernier.

**M. le Municipal Daniel BUACHE** répond à la question de M. Jean-Bernard Thüler posée le [3 octobre 2012](#) concernant le postulat du Groupe SVI de l'époque "Pour des lignes de marquage tactilo-visuel à l'attention des aveugles et malvoyants".

Une séance s'est tenue le 23 novembre 2011 réunissant une délégation municipale et un représentant de la Fédération suisse des aveugles et malvoyants. Cette rencontre a permis de constater qu'il n'est pas souhaitable de couvrir toute la Ville d'un réseau de guidage, mais qu'il est par contre pertinent de le développer aux points d'intérêts tels qu'arrêts de bus et de taxis ainsi qu'aux traversées de routes. Les points d'intérêts pour le marquage de lignes de "guidage et de sécurité" ainsi que les "zones d'attention" tactilo-visuel ont été identifiés, il s'agit principalement de :

- la place de la Gare
- l'accès à la Poste
- les entrées et sorties de la Grand-Rue, des places Dufour et de l'Eglise et les cheminements Gare - Poste et rue Centrale.

Une estimation des mètres et du coût a été réalisée conjointement avec l'un de nos fournisseurs. Il est évident que l'endroit prépondérant pour le départ d'une telle signalisation se situe à la gare ainsi que sur les axes conduisant les piétons aux centres d'intérêts. Il est obligatoire qu'un tel marquage se fasse de manière identique à celui déjà utilisé dans les autres gares. En réponse à une demande préalable de nos services, la société des Chemins de fer fédéraux suisses (CFF) ont répondu, en date du 25 juin 2012, qu'ils n'envisageaient pas d'investissements pour l'instant, car la surface concernée pour l'application de ce marquage va faire l'objet d'une cession par les CFF à la Commune de Morges, dans le cadre du PPA Morges Gare-Sud.

Les projets de marquage envisagés par la Commune dans le cadre du présent postulat sont donc directement liés au préavis N° 47/11.12 - Adoption du plan partiel d'affectation Morges Gare-Sud, des servitudes de passage public liées au PPA Morges Gare-Sud et de la modification du tracé de la rue Centrale et du parvis de la Gare, liée au PPA Morges Gare-Sud. Dans l'attente de pouvoir marquer les cheminements depuis la gare, une amélioration des importantes traversées de routes (secteur Poste – Dufour – Eglise) est prévue l'an prochain.

**M. Stéphane DEWARRAT** remercie la Municipalité de ses réponses concernant le site Internet et l'Extranet. Il estime toutefois que récupérer les fichiers un à un sur l'Extranet prend du temps et il propose aux membres du Conseil communal de demander à recevoir les documents au format papier mais également de pouvoir les consulter via l'Extranet, ceci en attendant une amélioration du système.

**M. Christian HUGONNET** remercie la Municipalité pour ses explications concernant la CIP.

La situation de cette Caisse est encore plus dégradée qu'annoncé dans le rapport 2011. Sa couverture, après ajustement, atteindrait juste le taux minimum légal de 60 % requis en 2020. C'est inquiétant car la détérioration est continue depuis une douzaine d'années pendant lesquelles la couverture a passé de 90 % à 60 %. Cette dernière représente la capacité de la CIP à répondre à ses engagements futurs. La tendance n'est pas bonne et une baisse supplémentaire ne sera pas tenable.

M. Christian Hugonnet regrette que des mesures ne soient envisagées que maintenant et estime qu'un peu d'anticipation a manqué dans ce dossier. Des mesures structurelles et de réajustement seront certainement nécessaires. Il remercie la Municipalité de suivre ce dossier de près et d'en informer le Conseil communal régulièrement.

Concernant l'Extranet, **M. Richard BOUVIER** estime que la solution actuelle est acceptable, à condition que les membres du Conseil communal aient accès au WiFi, avec un éventuel filtre pour que seul l'Extranet puisse être consulté. Cela permettrait de télécharger les documents au fur et à mesure de l'ordre du jour. Si la durée des séances s'allonge, il faudrait pouvoir également bénéficier de prises 220 V.

**M. le Syndic Vincent JAQUES** répond qu'à partir du mois de décembre un code WiFi sera communiqué en début de chaque séance afin que les membres du Conseil communal puissent se connecter.

**Mme Claudine DIND-PERROCHET** répond qu'il faut alors prévoir un WiFi puissant pour qu'un grand nombre de connections puisse être possible. Pour le Grand Conseil, il a fallu augmenter la puissance et le nombre de WiFi car certaines personnes possèdent plusieurs appareils qui se connectent simultanément. Elle reconnaît que télécharger les documents prend du temps et que la Municipalité devrait trouver un moyen pour que cela puisse être plus rapide.

**M. Jean-Bernard THULER** remercie la Municipalité de sa réponse concernant les lignes de marquage tactilo-visuel à l'attention des aveugles et malvoyants. Il espère voir ces aménagements le plus rapidement possible, si la saison le permet.

### **13. Questions, vœux et divers**

**Mme Magali ZUGER** rappelle [le postulat](#) qu'elle a déposé "Des abeilles pour la biodiversité et du miel pour nos papilles". Quelles suites la Municipalité a-t-elle données à cet objet ?

La Municipalité répondra lors d'une prochaine séance.

**M. Richard BOUVIER** rappelle la remarque qu'il avait formulée lors de la séance du [27 juin 2012](#) concernant le dépassement de plus de CHF 800'000.00 (plus de 10 %) par rapport au crédit accordé pour le préavis N° 16/6.07 (page 261 du procès-verbal de ladite séance). Il rappelle également la réponse de M. le Municipal Denis Pittet : "*Concernant la Gracieuse, la Municipalité a reçu, il y a quelques jours, le rapport final du bureau d'architectes. Elle ne l'a pas encore validé. Une communication relative à cet objet sera probablement transmise au Conseil communal au mois de septembre 2012*". La Municipalité peut-elle donner plus de précisions maintenant ?

La Municipalité répondra lors d'une prochaine séance.

**Mme Esther BURNAND** demande s'il serait possible de profiter des travaux en cours sur le chemin de Chenaillettaz pour élargir les voies de circulation en diminuant la largeur du trottoir, ceci afin de permettre aux bus de se croiser dans de meilleures conditions ?

**M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT** répond que, selon les normes, les trottoirs doivent avoir une largeur de 1m20 s'il y en a un de chaque côté de la route et de 1m60 s'il n'y en a qu'un seul. Actuellement, sur le chemin de Chenaillettaz, le trottoir mesure à certains endroits 1m50, à d'autres 1m30 et il n'y en a qu'un seul. Pour faciliter le croisement des bus, il faudrait le démolir et créer un chemin piétonnier sur la parcelle de Beausobre. Cet aménagement n'est pas prévu.

**M. Stéphane DEWARRAT** rappelle sa question par laquelle il demandait si le pilier public du site Internet correspondait au pilier public qui est visible devant l'Hôtel-de-Ville. Il remercie la Municipalité de répondre à cette question.

La Municipalité répondra lors d'une prochaine séance.

La parole n'est plus demandée et la Présidente lève la séance à 23h34.

La présidente

La secrétaire

Patricia Correia da Rocha

Jacqueline Botteron

[Annexe 1](#): Motion Bertrand Gilliard "Pour une meilleure transparence financière des engagements de la Commune" – Développement.